

Le rôle du lexique dans les règles d'interprétation discursive

Co Vet^{*}

Since the publication of « Tense in texts » (Kamp and Rohrer (1983), the French imparfait (IMP) is regarded as an anaphoric tense. In this paper it will be shown that a class of counter-examples can be interpreted by rules that use the lexical entries of verbs. These are able to predict the nature and the number of satellite eventualities that accompany the core event. These satellites can also function as a temporal antecedent, which explains why the eventuality referred to by an sentence in the IMP does not always coincide with the eventuality already introduced into the discourse by a sentence in the passé simple (simple past). Finally we examine three cases in which the IMP is not anaphoric.

Depuis l'article « Tense in texts » (1983) de Kamp et Rohrer, l'imparfait (IMP) est considéré comme un temps anaphorique. Dans cet article, nous montrons qu'une classe de cas 'déviants' peut être interprétée à l'aide de règles qui utilisent les entrées lexicales des verbes. Celles-ci prédisent la nature et le nombre des procès-satellites dont le procès noyau peut être accompagné. Ces satellites peuvent aussi fonctionner comme antécédent temporel, ce qui explique pourquoi le procès rapporté par une phrase à l'IMP ne coïncide pas toujours avec le procès principal rapporté par une phrase au passé simple précédente. Finalement nous passons en revue trois emplois de l'IMP où cette forme n'est pas anaphorique.

^{*} Université de Groningen.

1. Introduction¹

L'imparfait (désormais IMP) est aujourd'hui considéré comme un temps anaphorique. En effet, une phrase à l'IMP donne l'instruction de rattacher le procès qu'il rapporte à un antécédent temporel précédemment introduit dans le discours. Dans le fragment (1)

- (1) a. Marie entra dans le bureau. (e_1)
b. Pierre rangeait ses papiers. (e_2)

l'interprétant est capable de localiser le procès e_2 grâce à l'introduction dans le discours précédent du procès e_1 . L'interprétant sait que e_1 sert d'antécédent temporel à e_2 et qu'il faut établir une relation de coïncidence (partielle) entre e_1 et e_2 (notée comme $e_1 \text{ O } e_2$). Nous formulons la règle qui permet d'interpréter le fragment (1) comme suit :

- (2) Si un discours D contient la séquence de phrases P_i au PS, P_j à l'IMP, telle que P_i précède P_j , l'interprétation de cette séquence est la suivante : le procès e_i rapporté par P_i coïncide partiellement avec le procès e_j auquel réfère P_j : $e_i \text{ O } e_j$.

Dès les premières publications de l'approche anaphorique (cf. Kamp et Rohrer, 1983, Vet et Molendijk 1986, Hinrichs 1986), on a signalé de nombreux contre-exemples à la règle (2). Elle ne s'applique pas, par exemple, aux fragments (3) et (4)

- (3) a. Il alluma la lampe. (e_1)
b. La lumière éclatante donnait à la pièce un air de tristesse désolée. (Molendijk, 1990 : 90 d'après Hinrichs, 1986) (e_2)
(4) a. Pierre prit une aspirine. (e_1)
b. Il avait mal aux dents. (e_2)

230

Dans (3), e_2 est postérieur à e_1 . Dans (4), e_2 constitue le motif qui a amené Pierre à faire e_1 : e_2 doit donc précéder e_1 (au moins partiellement : le début de e_2 doit précéder e_1). Tant (3) que (4) ne peuvent donc pas être interprétés à l'aide de la règle (2)².

On a proposé plusieurs solutions à ce genre de problèmes : Asher (1993), Asher et al. (1995) proposent, par exemple, des règles d'interprétation qui ont recours aux connaissances du monde, Vet (1991) et Molendijk (1993) proposent des règles qui utilisent les notions de présupposition et d'implication, Berthonneau et Kleiber (1993) considèrent l'IMP comme un

¹ Je tiens à remercier Anne Le Draoulec de ses commentaires tout à fait pertinents à propos de la première version de ce texte.

² Il est vrai que la notion de coïncidence partielle (*overlap*) n'exclut pas que le début de e_2 précède le début de e_1 , mais dans le type de phrases illustré par (4) le début de e_2 doit être antérieur au début de e_1 .

temps anaphorique méronymique (qui établit une relation partie – tout avec l'antécédent).

Dans cet article, nous proposerons une procédure d'interprétation qui utilise des connaissances lexicales. L'idée est que l'interprétant utilise ses connaissances lexicales pour interpréter les phrases d'un discours. Nous espérons réduire ainsi le recours aux connaissances du monde, qui restent pourtant indispensables pour choisir une interprétation possible parmi le nombre réduit d'interprétations qui restent après l'application des règles lexicales.

La structure de l'article est la suivante. Dans le premier paragraphe, nous esquisserons notre approche lexico-semantic. Dans le paragraphe 2, nous analyserons les principaux contre-exemples à la règle (2). Dans le paragraphe 3, nous examinerons quelques emplois non anaphoriques de l'IMP. Nous résumerons les résultats de nos analyses dans la Conclusion.

2. L'aspect de l'imparfait et du passé simple (PS)

L'opposition IMP – PS est souvent décrite en termes d'aspect. Le PS exprime l'aspect perfectif. Cela veut dire qu'on prend en considération le procès entier. Si on conçoit le point référentiel reichenbachien (r) comme indiquant quelle partie du procès le locuteur veut inclure dans l'assertion, le PS indique que le procès est inclus dans r : $e_1 \subseteq r$. Cela implique que toutes les parties du procès (le début, le milieu et la fin) font l'objet de l'assertion. En utilisant le PS le locuteur présente donc une vision globale du procès.

L'IMP exprime l'aspect imperfectif. Cela veut dire que, si le locuteur utilise l'IMP, l'assertion ne concerne, en principe, que le milieu du procès. On pourrait le formuler comme suit : avec l'IMP le temps référentiel r est inclus dans le milieu du procès (noté $MIL(e_1)$) : $r \subseteq MIL(e_2)$). La formule $r \subseteq MIL(e_2)$ traduit donc fidèlement l'intuition qu'une phrase à l'IMP présente une vision interne du procès. Le début et la fin du procès ne sont pas pris en compte. La relation temporelle entre les procès dont il est question dans (1) est représentée dans la Figure 1 (s indique le moment de l'énonciation).

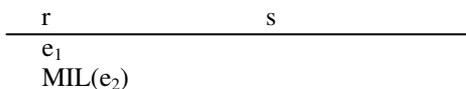


Figure 1: Représentation du fragment 1.

Le procès rapporté par une phrase à l'IMP doit être rattaché à un point référentiel 'connu'. Le PS est un temps non anaphorique parce qu'il introduit un nouveau point référentiel. Dans (1) les procès e_1 et e_2 ont en commun le point référentiel introduit par la phrase (1a). Il y a des différences considérables entre l'IMP et les pronoms anaphoriques (cf. Kleiber 1993). Considérons (5).

(5) **Pierre** est malade. **Il** a la grippe.

Dans (5), *Pierre* et *il* réfèrent au même individu, tandis qu'on ne peut pas dire que (1a) et (1b) réfèrent au même procès. On peut pourtant maintenir le point de vue anaphorique quand on définit l'anaphore temporelle comme un cas où deux procès partagent le même point référentiel.

La principale fonction de l'aspect semble d'indiquer quelle(s) partie(s) du procès fait (font) l'objet de l'assertion. Pour pouvoir décrire l'effet de l'aspect, il faut donc avoir une représentation du procès avant l'application de l'opérateur aspectuel. Dans notre approche, la composante lexicale du modèle fournit les représentations prototypiques des procès. Ces représentations appartiennent à la connaissance lexicale du locuteur (et de l'interlocuteur). En effet, on peut admettre que quelqu'un qui connaît le sens d'un verbe comme *x entrer_dans y* sait qu'il y a deux individus, *x* et *y*, qui jouent certains rôles dans le type de procès décrit par ce verbe. *x* joue le rôle d'Agent (AG). L'Agent contrôle le procès. *y* est la Cible (CB) : c'est l'endroit où se trouve l'Agent après le procès. Le procès est précédé d'un état où l'Agent ne se trouve pas à CB. Comme le verbe *entrer_dans* est un verbe agentif, le procès qu'il décrit est aussi précédé d'un état, souvent non exprimé, qui constitue le Motif qui amène l'AG à entreprendre l'action *entrer_dans*.

L'entrée lexicale du verbe *entrer_dans* se compose de deux parties : d'abord une partie syntaxique qui décrit la structure argumentale de ce verbe. La deuxième partie fournit la description du procès. Le verbe *entrer_dans* est un verbe transitionnel (cf. Vet, 1980 : 62-73). Cela veut dire qu'il décrit une transition entre deux états : l'état PRES(e_i), *x* n'est pas entré dans *y*, et l'état RES(e_i), *x* est entré dans *y*. PRES(e_i) signifie « état présupposé » et RES(e_i) « état résultatif ». Comme nous l'avons signalé ci-dessus, tous les procès agentifs sont précédés d'un Etat Motivant. Nous appellerons l'ensemble des états précédant et suivant le procès les 'satellites' du procès. Ils n'appartiennent pas au procès proprement dit, mais leur existence est présupposée ou impliquée. L'entrée lexicale de *entrer_dans* est représentée dans la Figure 2.

Structure argumentale :

[entrer_dans (e_i)] (le verbe *entrer_dans* décrit un procès e_i)

AG (e_i) = x (x joue le rôle d'Agent dans e_i)

CB (e_i) = y (y joue le rôle de Cible dans e_i)

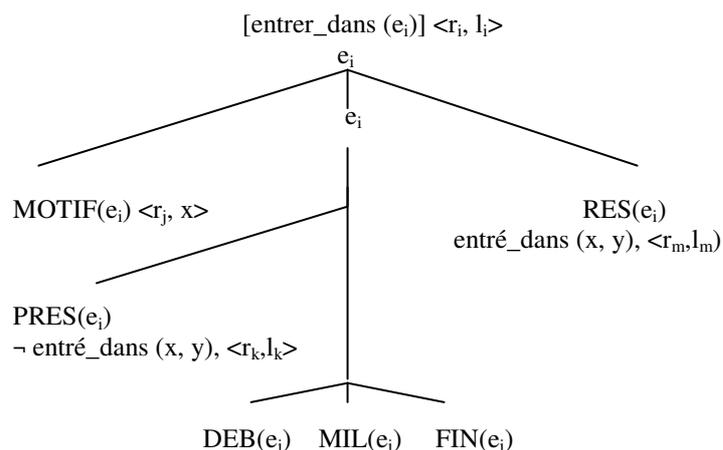


Figure 2 : Entrée lexicale de *entrer_dans*

La Figure 2 représente la structure sémantique d'un procès agentif transitionnel. La notation <r, l> indique la région spatio-temporelle qu'occupe un procès (r indique un intervalle temporel et l sa localisation spatiale). <r_j, x> indique que le Motif est localisé dans x. Les indices (i, j, k, m) et les arguments x et y sont des variables. Ils deviennent des constantes (1, 2, 3, ... et des SN) dans le discours. Pour interpréter la phrase (1a), par exemple, il faut munir la prédication d'un opérateur temporel (PS) et remplacer x et y par les syntagmes nominaux *Marie* et *le bureau* et remplacer les variables des r et des l par des constantes. Les relations temporelles entre le procès principal (e_i) et les différents satellites sont : r_j < r_i, r_k << r_i, et r_i << r_m (où << signifie 'immédiatement antérieur à'). Le Motif est antérieur à e_i (cf. la note 2), l'état PRES(e_i) est immédiatement antérieur à e_i et RES(e_i) immédiatement postérieur à e_i.

Dans la Figure 3, nous représenterons l'entrée lexicale du verbe *regarder*, qui appartient à une autre classe de verbes, celle des verbes agentifs non transitionnels, et qui par là ne sont pas accompagnés du même ensemble de satellites qu'un verbe comme *entrer_dans*.

Structure argumentale :

[regarder (e_i)]	(<i>regarder</i> décrit un procès e_i)
AG (e_i) = x	(x joue le rôle d'Agent dans e_i)
TH (e_i) = y	(y joue le rôle de Thème dans e_i)

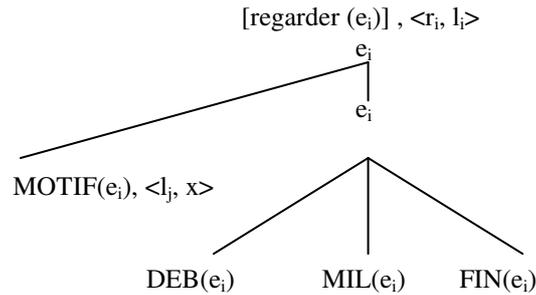


Figure 3 : Entrée lexicale de regarder.

La différence entre les deux types de procès, transitionnel et non-transitionnel, réside dans le fait qu'un procès non-transitionnel n'est pas précédé d'un PRES(e_i) et n'est pas suivi d'un RES(e_i). Le procès ne décrit pas une transition : e_i ne cause donc aucun changement.

Il y a encore d'autres classes de verbes. La catégorie des procès non-agentifs se caractérise par l'absence du MOTIF (par exemple x tomber est transitionnel, mais non-agentif), tandis que *le tableau pendre au mur* décrit un procès non-transitionnel et non-agentif. x cligner des yeux est non-transitionnel, non-agentif et momentané : ce type de verbe (ou plutôt syntagme verbal) décrit un procès dans lequel le début et la fin coïncident (DEB(e_i) = FIN(e_i)). Le nombre et la nature des satellites qui accompagnent le procès définissent donc la classe à laquelle appartient le procès.

L'opérateur temporel-aspectuel IMP véhiculé par l'imparfait opère sur les entrées lexicales. Prenons comme exemple la phrase (6b), dont la structure syntaxique est représentée dans (6c).

- (6) a. J'ai vu Marie ce matin. (e_1)
 b. Elle entrait dans le bureau. (e_2)
 c. IMP [entrer_dans (elle)_{AG} (le bureau)_{CB}].

Constatons d'abord que l'aspect imperfectif n'affecte pas le caractère agentif du procès : le Motif du procès reste donc présent dans la représentation. L'opérateur IMP n'affecte pas non plus la présupposition, PRES(e_i), car (6b) présuppose toujours qu'avant le procès Marie n'est pas dans le bureau. (6b) ne permet cependant pas la conclusion que Marie est dans le bureau après le procès. L'explication est, évidemment, que l'assertion de (6b) n'inclut pas la fin du procès. Le début du procès ne fait pas non plus l'objet de l'assertion (il

est tout au plus présupposé), celle-ci porte uniquement sur $MIL(e_1)$. La structure de (6b) est représentée dans la Figure 4.

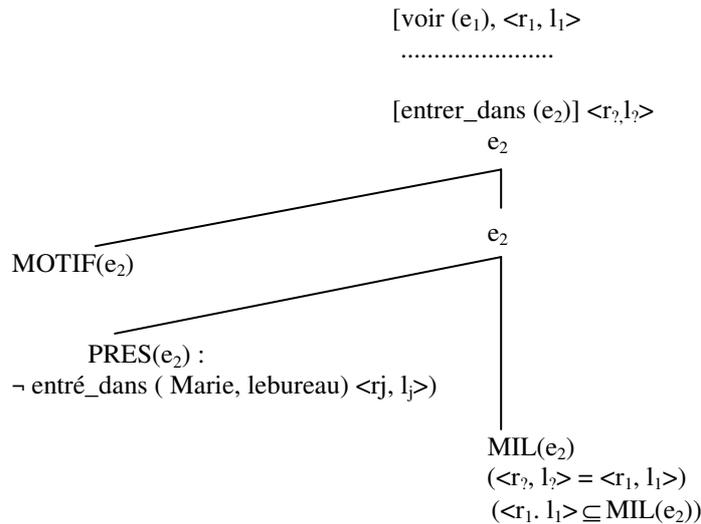


Figure 4. Représentation de (6b).

La Figure 4 montre l'effet de l'aspect imperfectif de l'imparfait. Le Motif reste intact et la présupposition ('Marie n'est pas dans le bureau') aussi, mais le début et la fin du procès ont disparu de la représentation. Ce qui reste, c'est le milieu du procès. En même temps les indices de la région spatio-temporelle de e_1 sont remplacés par des points d'interrogation. Ils donnent l'instruction de chercher un antécédent temporel ou spatio-temporel dans le discours précédent. Dans le fragment de (6), la région $\langle r_1, l_1 \rangle$ de l'événement e_1 est un antécédent temporel approprié. r_1 est temporellement inclus dans $MIL(e_2)$. Les règles qui permettent d'interpréter ce type de fragments sont données sous (7).

- (7) a. Une phrase au PS introduit une éventualité e_i et la région spatio-temporelle que e_i occupe $\langle r_i, l_i \rangle$.
 b. Une phrase à l'IMP introduit le milieu d'une éventualité, $MIL(e_i)$ et comme région spatio-temporelle le couple $\langle r_i, l_i \rangle$, c'est-à-dire une région qui n'est pas encore spécifiée. L'IMP donne l'instruction de chercher une région spatio-temporelle précédemment introduite dans le discours et de remplacer les points d'interrogation par les indices de l'antécédent spatio-temporel.

c. Finalement il faut établir une relation d'inclusion entre la région spatio-temporelle et l'éventualité introduite par la phrase à l'IMP : $\langle r_1, l_1 \rangle \subseteq \text{MIL}(e_2)$ ³. Cette formule signifie que la région spatio-temporelle $\langle r_1, l_1 \rangle$ est incluse dans $\text{MIL}(e_2)$.

La règle (7b) rend compte du caractère anaphorique de l'IMP. En fait nous concevons une phrase à l'IMP comme introduisant un procès dont la région spatio-temporelle n'est pas encore connue.

Les règles de (7) constituent une variante notationnelle de la proposition de Kamp et Rohrer (1983) et de Kamp (1981). Nous verrons dans le paragraphe suivant que notre approche sémantico-lexicale est capable d'expliquer et de prévoir les contre-exemples aux règles de ces auteurs. Notre approche se distingue de celle de la Segmented Discourse Representation Theory (SDRT) (cf. entre autres, Asher *et al.* 1995). Les règles que propose cette théorie font usage d'information linguistique et de connaissances pragmatiques (connaissances du monde). Bien que nous soyons convaincu qu'on ne pourra pas se passer entièrement de connaissances pragmatiques, nous croyons pouvoir limiter le rôle de ce type d'information par le biais des entrées lexicales. Dans notre approche, le nombre d'interprétations possibles dépend de la catégorie du verbe, notamment de la nature et du nombre des satellites qui accompagnent le procès noyau.

Dans le paragraphe suivant, nous verrons que l'IMP ne peut pas seulement choisir comme antécédent temporel un procès précédemment introduit par une phrase au PS, mais aussi un des satellites dont il est accompagné.

2. Interprétation de quelques contre-exemples

Dans ce paragraphe, nous présenterons les analyses des principaux contre-exemples aux règles de Kamp et Rohrer (1983) (voir les règles de (2) et de (7), ci-dessus). Commençons par l'analyse du fragment (8).

- (8) a. Pierre sortit. (e_1)
b. Il faisait beau. (e_2)

Le verbe *sortir* appartient à la même classe que *entrer_dans* (cf. la Figure 2). L'entrée de ce verbe prédit donc que l'événement (e_1) décrit par ce verbe est une transition entre un état $\text{PRES}(e_1)$ ('Pierre n'est pas sorti'), antérieur à e_1 et un état $\text{RES}(e_1)$ ('Pierre est sorti') postérieur à e_1 . Le verbe est agentif donc e_1 est également précédé d'un MOTIF qui a amené Pierre à sortir. L'entrée lexicale de *sortir* est donnée sous une forme simplifiée dans (9) :

³ Chez Kamp et Rohrer (1983) la relation entre r et e est une relation de recouvrement (*overlap*) (cf. (2), ci-dessus). Nous croyons que la relation d'inclusion est plus appropriée.

- (9) sortir (e_i), $\langle r_i, l_i \rangle$
MOTIF (e_i) = $e_j \langle r_j, l_j \rangle$
PRES(e_i) = $e_k, \langle r_k, l_k \rangle$
RES(e_i) = $e_m, \langle r_m, l_m \rangle$
où : $r_j < r_i$, $r_j \ll r_i$ et $r_i \ll r_m$

La phrase (8b), à l'IMP, peut se rapporter à la région spatio-temporelle $\langle r_i, l_i \rangle$ du procès principal. C'est la seule possibilité prévue par les règles de Kamp et Rohrer (1983) et par Kamp (1981).

Notons en passant que l'interprétation de la relation temporelle entre les procès ne change pas si, dans (8), on relie les deux phrases par la conjonction *quand* :

- (10) Quand Pierre sortit il faisait beau.

La phrase (8b) a, cependant, deux autres interprétations que les règles de (7) ne prévoient pas :

- (11) Pierre sortit parce qu'il faisait beau.
(12) Une fois sorti Pierre vit qu'il faisait beau.

L'interprétation de (11) est possible parce que l'entrée lexicale de *sortir* contient le satellite MOTIF, qui n'est pas spécifiée dans le lexique, mais qui est nécessairement présent dans l'entrée lexicale grâce à la fonction d'Agent de l'argument de *sortir*. La phrase (8b) peut être interprétée comme explicitant ce Motif. Si la région spatio-temporelle du procès 'motivant' reçoit les indices $\langle r_2, l_2 \rangle$, on peut dire que $\langle r_2, l_2 \rangle \subseteq e_2$.

L'interprétation de (12) est, à première vue, très proche de la première interprétation (selon les règles de (7)). Il y a pourtant des différences : dans l'interprétation (12), la phrase (8b) ne se rapporte pas à la région spatio-temporelle du procès 'Pierre sortir', mais à la région spatio-temporelle de RES(e_1). En d'autres termes, selon cette interprétation la phrase (8b) ne décrit pas les circonstances dans lequel se produit l'éventualité e_1 , mais un rapport visuel (ce que Pierre perçoit dès qu'il est sorti). La phrase (1b) du fragment (1) peut aussi être interprétée comme donnant un rapport visuel (à côté de la lecture d'arrière-plan, prévue par les règles de (7)). La différence entre les deux lectures apparaît clairement quand la phrase à l'IMP décrit un état permanent comme dans (13).

- (13) a. Chantal entra dans la chapelle. (e_1)
b. Les murs étaient couverts de vieilles armoires. (e_2)

Dans (13) les phrases ne peuvent pas être reliées par la conjonction *quand* :

- (14) ?? Quand Chantal entra dans la chapelle les murs étaient couverts de vieilles armoires.

(14) peut être acceptable si l'intérieur de la chapelle a changé avant ou après la visite de Chantal. L'état perd dans ce cas son caractère permanent et il est possible d'ajouter *déjà* ou *encore* à la phrase à l'IMP. Autrement dit, la présence de *quand* force l'interprétant à choisir la lecture où la phrase à l'IMP décrit les circonstances dans lesquelles se produit e_1 . Une phrase qui décrit un état permanent ne peut pas caractériser les circonstances dans lesquelles se produit un événement. Une telle phrase donne trop peu d'information pour permettre de situer le procès sur l'axe temporel.

Le dernier contre-exemple dont nous traiterons ici est celui qui apparaît en (15)

- (15) Jean alluma la lampe (e_1). La lumière donnait à la pièce un air de tristesse désolée (e_2).
(Hinrichs 1986, adapté par Molendijk 1990 : 90)

Le verbe *allumer* appartient à la même classe que *entrer_dans* (Figure 2). L'entrée lexicale de ce verbe prédit donc que l'éventualité décrite par ce verbe est accompagnée des satellites MOTIF (e_1), PRES(e_1) et RES(e_1). L'interprétation de (15) est guidée par le syntagme nominal *la lumière*. L'article défini indique que le référent est connu. L'interprétant suit le raisonnement suivant : si Pierre allume la lampe, la lampe donne de la lumière après que Pierre a allumé la lampe (cause – effet). La deuxième phrase de (15) décrit donc le résultat de e_1 . La région spatio-temporelle de e_2 est donc incluse dans celle qui est occupée par le RES(e_2), postérieure à e_2 et dont l'existence est prévue par l'entrée lexicale de *allumer*.

Nous concluons qu'une certaine classe de contre-exemples aux règles de (7) peut être interprétée grâce aux entrées lexicales que nous avons proposées dans le paragraphe 2. Dans les cas que nous avons examinés dans ce paragraphe, l'IMP reste un temps anaphorique. Pour résoudre les problèmes 'déviant', nous avons créé la possibilité de choisir un antécédent parmi les satellites d'un événement précédemment introduit dans le discours. Si on adopte cette approche le recours aux connaissances du monde peut être considérablement réduit. Il est vrai, cependant, que des facteurs d'ordre pragmatique jouent un rôle quand il s'agit de choisir comme antécédent la région spatio-temporelle du procès noyau introduit par une phrase au PS précédente ou celle d'un de ses satellites.

4. Emplois non-anaphoriques de l'imparfait

Il y a un certain nombre d'emplois de l'IMP qui ne sont pas de nature anaphorique dans la mesure où la région spatio-temporelle $\langle r, l \rangle$ ne peut pas être rattachée à une des régions prévues par la phrase ou une des phrases

précédentes. Parmi ces emplois, celui qu'on appelle l'imparfait 'pittoresque' (aussi 'imparfait de rupture' ou 'imparfait de perspective') est le plus connu. Voici un exemple :

- (16) Quinze jours plus tard, lady Burbury qui résidait en compagnie de son époux dans leur domaine de Burbury, **s'éprenait** d'un jeune pasteur des environs, venu déjeuner au château. (M. Aymé, *Le passe-muraille, Les Sabines*, Paris, Poche, 1968 : 38, cité par Tasmowski-De Ryck 1985 : 60).

Tasmowski-De Ryck (1985) donne une liste de traits par lesquels cet emploi se distingue de l'emploi anaphorique de cette forme. L'IMP pittoresque peut, par exemple, se combiner avec un complément de durée sans donner lieu à une lecture habituelle (lecture obligatoire avec un imparfait 'non-pittoresque') :

- (17) Le lendemain, Jean **faisait** son devoir en une ½ heure (chose qui ne se reproduit plus par la suite) (1985 : 61)

Une autre caractéristique des phrases à l'IMP pittoresque est qu'elles contiennent un syntagme verbal décrivant un procès momentané et/ou borné. En plus, la lecture non-anaphorique de l'IMP n'est possible que quand l'accès à un antécédent temporel est bloqué. Il en est ainsi dans (16) et (17). Le complément adverbial préposé indique une rupture par rapport à une série de phrases narratives (au PS) précédentes. Quand il en est ainsi, l'aspect imperfectif de l'IMP est neutralisé. La valeur aspectuelle de la phrase est dans ce cas déterminée par le mode d'action de la phrase (momentané ou borné).

Un autre cas de neutralisation de l'aspect imperfectif de l'IMP se rencontre dans les phrases conditionnelles introduites par *si* :

- (18) Si Pierre terminait sa thèse (e_1), il recevrait l'héritage (e_2).

Ce fait n'a pas été signalé avant, que je sache, mais il est évident qu'il ne suffit pas que Pierre soit en train de terminer sa thèse ici, mais qu'il la termine entièrement pour recevoir l'héritage. La valeur aspectuelle est déterminée par l'aspect prédicatif (mode d'action) transitionnel et momentané de la conditionnelle.

Un troisième contexte dans lequel la valeur aspectuelle de l'IMP est neutralisée est celui des subordinées enchâssées sous un verbe de perception.

- (19) Je vis (e_1) que, tout à coup, il sortait/*sortit un revolver (e_2). (Molendijk, 1990 : 11)

Ici l'aspect de la phrase à l'IMP est aussi déterminé par l'aspect prédicatif [+MOMENTANÉ] de la phrase (*sortir un revolver* est à la fois transitionnel et

momentané) et pas par l'aspect imperfectif de l'IMP (l'adverbe *tout à coup* est d'ailleurs incompatible avec l'aspect imperfectif, sauf dans une interprétation habituelle ou itérative). Dans (19), e_1 ne sert donc pas d'antécédent temporel à e_2 . Le procès e_2 est intrinsèquement borné par l'aspect prédicatif.

Selon nous, l'explication de ce phénomène est la suivante : un verbe de perception introduit nécessairement le point de vue du sujet de la phrase. Ce fait rend l'emploi du PS impossible, car cette forme reflète la perspective du narrateur (cf. Landeweerd 1998). L'IMP est donc le seul temps du passé qu'on peut utiliser après un verbe de perception. Pour pouvoir être perçu, le procès doit être de courte durée. Si la phrase enchâssée ne possède pas le trait [+ MOMENTANÉ], l'aspect de l'IMP n'est pas neutralisé et reste donc imperfectif:

(20) Je vis que Jean mangeait une pomme. ('était en train de manger')

5. Conclusion

Nous avons esquissé ci-dessus une approche lexico-sémantique permettant d'interpréter des fragments qui posaient des problèmes à la Théorie de la Représentation Discursive (Kamp, 1981). La Théorie de la Représentation Discursive Segmentée (Asher, 1983) offre la possibilité d'interpréter ce genre de fragments à l'aide de règles linguistiques et pragmatiques. Celles-ci utilisent des connaissances du monde. Notre approche vise à réduire le recours à ces connaissances en exploitant au maximum les connaissances lexicales de l'interprétant. Il s'avère, en effet, que les différentes classes de verbes permettent de prédire la nature et le nombre des satellites dont est accompagné le procès décrit par le verbe. Le procès noyau et ses satellites peuvent servir d'antécédent temporel auquel on peut rattacher le procès rapporté par une phrase à l'IMP. Dans tous ces cas, l'IMP est un temps anaphorique.

Dans le dernier paragraphe, nous avons examiné trois cas où la valeur aspectuelle de l'IMP est neutralisée. La valeur aspectuelle de la phrase est, dans ces cas, déterminée par l'aspect prédicatif (mode d'action) de la phrase.

Références bibliographiques

- Asher, N. (1993), *Reference to abstract objects in discourse*, Dordrecht, Kluwer.
- Asher, N., *et al.* (1995), « De l'espace-temps dans l'analyse du discours », in *Sémiotiques* 9, pp. 13-62.
- Berthonneau, A.-M. & G. Kleiber (1993), « Pour une nouvelle approche de l'imparfait : l'imparfait, un temps anaphorique méronomique », in *Langages* 112, pp. 55-73.

- Caudal, P. (2000), *La polysémie aspectuelle – contraste français / anglais*, Thèse de doctorat, Université de Paris 7.
- Hinrichs, E. (1986), « Temporal anaphora in discourse of English », in *Linguistics and Philosophy* 9, pp. 63-82.
- Kamp, H. (1981), « Événements, représentations discursives et référence temporelle », in *Langages* 64, pp. 39-79.
- Kamp, H. & C. Rohrer (1983), « Tense in texts », in R. Bäuerle, C. Schwarze et A. von Stechow (eds), *Meaning, use and interpretation of language*, Berlin et New York, Mouton de Gruyter, pp. 250-269.
- Kleiber, G. (1993), « Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux », in C. Vetters (éd), *Le temps : de la phrase au texte*, Lille, Presses Universitaires de Lille, pp. 117-166.
- Landeweerd, R. (1998), *Discourse semantics of perspective and temporal structure*, Thèse de doctorat, Université de Groningen.
- Molendijk, A. (1990), *Le passé simple et l'imparfait : une approche reichenbachienne*, Amsterdam et Atlanta, Rodopi.
- Molendijk, A. (1993), « Présuppositions, implications, structure temporelle », in C. Vetters (éd), *Le temps : De la phrase au texte*, Lille, Presses Universitaires de Lille, pp. 167-191.
- Reichenbach (1947/1966), *Elements of symbolic logic*, New York, The Free Press.
- Riegel, M., J.-C. Pellat & R. Rioul (1996), *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France (2^{ème} éd.).
- Tasmowski-De Ryck, L. (1985), « L'imparfait avec et sans rupture », in *Langue Française* 67, pp. 59-77.
- Vet, C. (1991), « The temporal structure of discourse : setting, change and perspective », in S. Fleischman et L.R. Waugh (eds), *Discourse pragmatics and the verb*, Londres et New York, Routledge, pp. 7-25.
- Vet, C. (1999), « Les temps verbaux comme expressions anaphoriques : chronique de la recherche », in *Travaux de Linguistique* 39, pp. 113-130.
- Vet, C. et A. Molendijk (1986), « The discourse functions of the past tenses of French », in V. Lo Cascio et C. Vet (eds), *Temporal structure in sentence and discourse*, Dordrecht, Foris, pp. 133-159.